

SECTION SPORTIVE

2020-2021

COLLEGE FRANCOISE DOLTO – PACE

Réservé à
l'entraîneur

25 €
O

Choix Section

Cochez ci contre la section choisie par votre enfant..

Section Basket

- élèves de 6^e/5^e
12h05 / 13h55
Mardi et jeudi
- élèves de 4^e/3^e
11h30 / 13h00
Lundi et vendredi

Atelier Rink- Hockey

- élèves de 6^e/5^e
12h30 / 13h55
Mardi et jeudi

Section Judo

- élèves tout niveau
12h30 / 13h55
Mardi et vendredi

Autorisation Parentale :

Je soussigné(e) père , mère , tuteur , représentant légal (1)
autorise (2)..... en classe.....né(e) le

à participer à la section ou l'atelier du Collège Françoise Dolto et à en accepter le fonctionnement et le règlement.

-autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité. (3)

-autorise les entraîneurs à prendre votre enfant en photo pendant les activités .Celles-ci pouvant être utilisées pour faire des affichages ou expositions au sein du collège (3)

(1) rayer les mentions inutiles, (2) indiquer nom et prénom, (3) rayer en cas de refus

Tel domicile : Fait à

Signature Parents :

Tel portable : le

Pour finaliser l'inscription vous devez joindre à ce document une cotisation de 25 euros comprenant la licence et le tee-shirt du collège. Chèque libellé à l'ordre de : « collège F. DOLTO »
et indiquez au dos du chèque le nom, prénom et la classe de votre enfant.

Fonctionnement :

Une convention entre le collège et les instances de chaque section est signée et disponible à votre demande.

Chaque élève inscrit se retrouve aussi inscrit à l'AS du collège afin de bénéficier de la licence et l'assurance qui y sont associés ainsi que la possibilité de participer aux sorties proposées par l'AS (patinoire, escalade, accrobranche...).

L'Association Sportive du collège est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

- La pratique se déroule sur le temps du midi (voir horaire spécifique ci-dessus).

- **Elle est encadrée par des entraîneurs diplômés travaillant pour le club partenaire.**

Règlement :

- Toute inscription entraîne une présence obligatoire et régulière à l'activité.

- Le téléphone portable n'est pas autorisé (voir règlement intérieur du collège.)

- Un comportement inadapté peut entraîner l'exclusion temporaire voire définitive.

Signature Elève :